

Dogondoutchi, le 23 Juillet 2021

REPUBLIQUE DU NIGER
REGION DE DOSSO
DEPARTEMENT DE DOGONDOUTCHI
COMMUNE URBAINE DE DOGONDOUTCHI

Délibération n°0010/CU/DI/2021 du 18
Juillet 2021 relative à l'achat d'un véhicule
de fonction du maire

Le maire de la Commune Urbaine de Dogondoutchi

Vu, la constitution du 25 novembre 2010 ;

Vu, la loi n°98-31 du 14 septembre 1998 portant création des régions et fixant leurs limites et les noms de leurs chef-lieux ;

Vu la Loi n° 2002-14 du 11 juin 2002 portant création des communes et fixant les noms de leurs chef-lieux ; modifiée et complétée par l'ordonnance n°2009-003 du 18 Août 2009 ;

Vu, la Loi n°2003-35 du 27 Août 2003 portant création composition et délimitation des communes modifiée et complétée par l'ordonnance n°2009-18 du 18 Août 2003 ;

Vu, L'ordonnance n°2010-54 du 17 septembre 2010 portant code général des collectivités territoriales de la République Niger et ses textes modificatifs subséquents ;

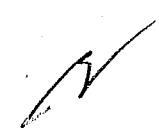
Vu, le Décret n°2011-384/PRN/MI/SP/D/AR du 24 Avril 2011 fixant la nomenclature et les modalités de présentation et d'exécution du budget des collectivités territoriales ;

Vu, le Décret n°2016-302/PRN/MI/SP/D/AR/MF du 22 juin 2016 portant régime financier des collectivités territoriales de la République du Niger ;

Vu, Le procès-verbal portant installation du conseil du 6 mai 2021 ;

Vu, Le procès-verbal portant élection du maire président du conseil de la commune urbaine de Dogondoutchi ainsi que celui de ses deux adjoints en date du 6 mai 2021.

Vu, La nécessité du service ;



Délibère

Article 1 er : En sa session ordinaire tenue du 15 au 18 juillet dans la salle de réunion de la préfecture ; le conseil a à l'unanimité de ses dix-neuf (19) conseillers élus décidé l'achat d'un véhicule de fonction du maire qui n'en dispose pas depuis plus de six (6) ans.

Article 2 : Le secrétaire général est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera communiquée pour tant où besoin sera./.

Les conseillers élus présents

- 1- Mr Boubacar Maïkigoudou
- 2- Mme Issoufou Bibata Abdoulaye
- 3- Mr Tassiou Amadou Barmou
- 4- Mr Saïdou Dakaou
- 5- Mr Salifou Alou
- 6- Mme Maïmouna Saïdou
- 7- Mme Balkissa Maïfada
- 8- Mr Mamane Alasane
- 9- Mr Bassirou Mahamadou
- 10- Mr Idrissa Ango
- 11- Mme Foumakoye Aïssa Sibiri Galo
- 12- Mr Ibrahim Barmou
- 13- Mr Boubacar Ambarka
- 14- Mr Abdoulaye Zamo
- 15- Mr Mamoudou Wakasso
- 16- Mme Adama Namata
- 17- Mr Ouba Bouyagui
- 18- Mr Saïdou Kaza Gaoh
- 19- Mr Gado Almajiri

Le Maire président du conseil municipal

